

Association pour
la Sauvegarde du Patrimoine Grauliérois

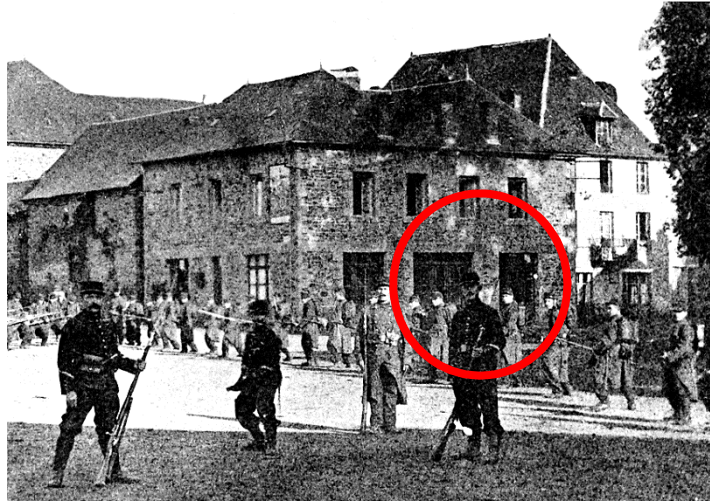
La pharmacie

Certains d'entre nous ont dû avoir une double gueule de bois le 1^{er} janvier 2022 : la première grâce aux festivités de fin d'année et la seconde parce qu'ils n'ont pas pu soigner la première en raison de la fermeture définitive de la pharmacie le 31 décembre !

LAGRAULIERE n'a donc plus de pharmacie !

La grande majorité des grauliérois ont connu une pharmacie dans le bourg ; la première fut la pharmacie Marbot ouverte en 1943 dans les locaux de la quincaillerie Plaze. Les Housset l'ont reprise en 1951.

LAGRAULIERE (Corrèze) - Place de Lagraulière 1914-1915



Sur cette carte postale du début du 20^{ème} siècle, on aperçoit les locaux de la future pharmacie.



La pharmacie Housset dans les années 60



1975
Evolution de la boutique



2020
L'ex pharmacie Berne

Cette disparition est tragique pour la commune.

Certes, les règles de reprise (licence, bassin de population, etc...) sont compliquées mais cette situation aurait pu être évitée avec un peu de bonne volonté et d'altruisme.

Il est regrettable que l'on en soit arrivé là par l'attitude négative et fermée d'un privé.

La commune n'a plus de pharmacie

La désertification médicale a pris un peu plus de sens à Lagraulière avec la fermeture définitive de la pharmacie pour cause de départ à la retraite.

Laetitia Soulier
laetitia.soulier@centrefrance.com

Depuis le 1^{er} janvier, Lagraulière n'a plus de pharmacie. Elle a baissé le rideau ce qui contraint les habitants à se déplacer à Seilhac, Saint-Mexant, Perpezac-le-Noir voire Uzerche. Une situation problématique pour certaines personnes, notamment âgées, qui n'ont pas de solution de mobilité. Une situation également « inéluctable » comme l'a écrit le maire Ubuald Chenou dans son bulletin municipal pour faire savoir à la population qu'il n'y aura malheureusement pas de retour en arrière. « On le déplore totalement », explique l'édile qui sait que certains lui reprochent de ne pas avoir fait ce qu'il faut. Mais la pharmacienne a fermé boutique. « Malgré plusieurs tentatives de reprise qui n'ont pas abouti. C'est aussi la limite des maires.



OFFICINE. Les habitants de la commune de Lagraulière n'ont plus de pharmacie depuis le 1^{er} janvier.

Face à du privé, on peut aider et faciliter mais on ne peut pas décider à la place des gens », constate-t-il impuissant.

Malgré une volonté municipale et « même si ça

n'aurait pas été facile », sans l'accord de la propriétaire, rien n'était possible. « L'Agence régionale de santé (ARS) (qui délivre les licences, N.D.L.R.) nous a répondu qu'il y avait qua-

tre pharmacies à moins de 10 km », poursuit le maire fataliste. L'officine était un atout indéniable d'autant que la commune de près de 1.200 habitants possède un cabinet infirmier, un

médecin à temps partiel, un ostéopathe et un cabinet dentaire avec deux orthodontistes et un dentiste. « Nous avons trouvé un accord avec la pharmacie de Seilhac pour approu-

viser l'Ehpad, poursuit Ubuald Chenou. Ponctuellement, Seilhac a aussi livré une habitante de Lagraulière qui ne pouvait pas se déplacer. »

Un collectif santé

Lagraulière ne reste pour autant pas immobile dans le secteur de la santé. Le maire a répondu favorablement à l'appel de son homologue de Naves. Une association Collectif santé LNSC a été créée en décembre entre Naves, Lagraulière et Saint-Clément pour bâtir un projet de pôle pluridisciplinaire médical pour pallier notamment l'insuffisance de généralistes et le départ prochain à la retraite de celui de Naves. « C'est un peu original par rapport à ce qui se fait d'habitude. Là, les bâtiments sont presque secondaires. Il s'agirait d'une itinérance de médecins qui iraient au-devant des malades », dit-il.

Lagraulière a déposé un permis de construire face à l'école et à côté du cabinet dentaire pour la construction de deux cabinets médicaux. ■

La Montagne - Vendredi 11 février 2022 - Laetitia Soulier

Le mot du maire dans le bulletin municipal



PHARMACIE

Une bien mauvaise nouvelle

Les commerces participent grandement à l'attractivité d'une commune, ils témoignent d'un certain dynamisme, et apportent des services indispensables. La fermeture de l'un d'entre eux est toujours particulièrement difficile, et sans doute encore plus quand il s'agit d'une pharmacie.

Dans un monde en pleine évolution, où les habitudes de consommation changent au gré des créations de supermarchés et de zones commerciales, la gestion d'un commerce de proximité, sa rentabilité et sa pérennité relèvent souvent de l'exploit. Les municipalités veulent toutes intervenir, accompagner, aider, pour maintenir les commerces, mais s'agissant d'entreprises privées, leurs possibilités d'actions sont limitées.

La création ou la reprise d'une officine est extrêmement réglementée ; elle est soumise à l'obtention d'une autorisation (licence) délivrée par le directeur de l'ARS. Une pharmacie ne peut pas être créée dans une commune de moins de 2500 habitants, et la reprise ne peut avoir lieu que si l'officine existante dessert un bassin de population d'au moins 2500 habitants. Les mutations sont là aussi très fortes, les réglementations ont incité au regroupement, accélérant ainsi les fermetures avec près de 250 chaque année en France. Mais aujourd'hui, les fermetures définitives avec abandon de licence, sont les plus nombreuses, et de plus en plus souvent pour des raisons économiques.

À Lagraulière, les pouvoirs publics constatent qu'il y ait de difficultés particulières créées par cette fermeture. Les habitants ayant accès à au moins quatre pharmacies, toutes situées à moins de 10 Km.

Malgré toutes nos interventions, nos multiples contacts, et notre forte volonté d'actions pour faciliter la reprise, la fermeture de la pharmacie de notre village est inéluctable.

